

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres excusés** : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : Mme POPARD - Mme MANSAT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Patrimoine mondial de l'UNESCO – Adhésion de la Ville à l'association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits et Beaune, des villes de Dijon et Beaune**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

La côte viticole bénéficiait depuis 1992 d'une inscription sur la liste indicative française des sites naturels et culturels pouvant être proposés par l'Etat français pour son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les villes de Beaune et de Dijon se sont engagées, d'une part, pour que cette inscription puisse être réhabilitée et confirmée, d'autre part, pour que le périmètre concerné comprenne non seulement les Côtes de Nuits et de Beaune mais aussi Dijon et Beaune, ces deux villes étant détentrices d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle méritant de ce fait de bénéficier de mesures de protection appropriées.

Le classement sur la liste indicative française, suite à cette initiative, ayant bien été confirmé au cours de l'année 2006 au titre de paysages culturels, il y a lieu désormais d'engager les démarches de constitution du dossier de candidature, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés : administrations de l'Etat, collectivités territoriales, profession viticole et représentants de la viticulture entre autres.

C'est dans cette perspective que s'est mise en place l'association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits & Beaune, des villes de Dijon et Beaune au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au titre de ses membres fondateurs, on peut notamment compter la Région de Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or, la Ville de Beaune, le Comité de viticulture de la Côte-d'Or, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne ou encore la Confrérie des chevaliers du Tastevin.

L'objet de cette association est de mettre en œuvre les actions permettant l'aboutissement du projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, de participer à sa promotion et de coordonner l'ensemble des parties prenantes du dossier.

La Ville disposerait de trois représentants au conseil d'administration de cette association.

Il est donc proposé que la Ville de Dijon adhère à celle-ci.

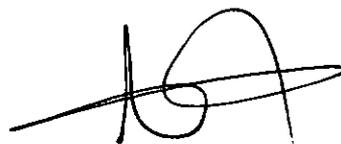
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderais, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville à l'association pour le classement des vignobles des Côtes de Nuits & Beaune, des villes de Dijon et Beaune au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- désigner les trois représentants de la Ville qui siègeront au conseil d'administration de cette association,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Il a été procédé à la désignation de MM. Jean-Pierre Gillot, Yves Berteloot et Mme Janine Besis pour siéger au conseil d'administration de l'association.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2007



PUBLIÉ LE 29.06.07